

DUPOUY Joannès



Joannès DUPOUY est né à Arjuzanx dans les Landes le 21 janvier 1884. Son père Pierre, âgé de 24 ans, est cultivateur et sa mère Marie LOUBERE, 24 ans est cultivatrice au moment de la naissance de leur fils. La famille arrive à Nouilhan en 1886 et les parents travaillent pour le chemin de fer. Sa mère exerce la profession de garde barrière.

Joannès est domestique agricole selon le registre de matricule de l'armée mais il accomplit une mission d'instruction dans les chemins de fer près de Bordeaux. Il a une sœur aînée Marie née en 1882 et un frère cadet Victor, parti lui aussi à la guerre.

Joannès est employé des chemins de fer du midi et a 29 ans quand sa fille naît. Sa femme Marie Lucie LAPORTE a 24 ans et est couturière. Leur fille s'appelle Armande Justine Céleste, elle est née le 14 juin 1913 à Lafitole et elle décède le 31 août 1978 à Vic Bigorre.

Joannès disparaît à l'attaque de Champenoux en Lorraine le jeudi 20 août 1914 à l'âge de 30 ans alors qu'il faisait partie du 212^e régiment d'infanterie.

Il est officiellement mort depuis le jugement déclaratif de deuil du 4 octobre 1920.

Ci-dessous l'acte de décès de Joannès DUPOUY (Mairie de LAFITOLE

République française, au nom du peuple français, le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Tarbes, département des Hautes Pyrénées, a rendu le jugement dont la teneur suit. Le procureur de la République de Tarbes à Messieurs les président et juges composant la première chambre du tribunal civil de Tarbes. Vu les pièces ci-jointes desquelles il résulte que le soldat DUPOUY Joannès, né à Arjuzanx le 21 janvier 1884 de Pierre et de LOUBERE Marie, appartenant au 212^e régiment d'infanterie a disparu à Champenoux (Meurthe et Moselle) le 20 août 1914. Que le fait de la disparition est attesté par un acte de disparition du 28 avril 1919 et qu'elle a été causée par un fait de guerre, attendu que plus de six mois se sont écoulés depuis le décret fixant la cessation des hostilités et plus de deux ans depuis la disparition constatée, attendu que le sieur DUPOUY Joannès avait son dernier domicile légal à Lafitole, attendu qu'il y a lieu de provoquer un jugement déclaratif de décès et de fixer au 20 août 1914 la date présumée du décès. Vu les articles 88, 89 et suivants du code civil, de la loi du 3 décembre 1915 et de l'article 9 de la loi du 25 juin 1919, requiert qu'il vous plaise messieurs rendre un jugement déclaratif de décès du soldat DUPOUY Joannès portant mention « Mort pour la France » et ordonner que le dit jugement sera transcrit sur les registres des actes de décès de l'année courante de la commune de Lafitole, le tout aux fins d'ordre public. Tarbes le 4 octobre 1920 signature du procureur de la République RAYNAUD

Transcrit sur le registre de l'état civil de la commune de Lafitole le 17 octobre 1920